

Mme Agnès BUZYN  
Ministre des Solidarités et de la Santé  
14 avenue Duquesne 75350 PARIS 07 SP

## Objet : Préavis de grève SUD Santé Sociaux spécifique 8 mars 2019

Madame la Ministre,

La Fédération Nationale des syndicats SUD Santé Sociaux dépose un préavis de grève national le 8 mars 2019 (En ce qui concerne les agent-es et salarié-es soumis-es à des services continus et dont les horaires d'embauche et de débauche débordent les jours et horaires précités, ce préavis couvre ces personnes en amont et en aval de cette journée.)

Ce préavis concerne l'ensemble des personnels médicaux et non médicaux pour :

- les hôpitaux, cliniques, maisons de santé, maisons de retraite, de cure, des soins de suite, les laboratoires, officines pharmaceutiques, cabinets paramédicaux, EHPAD, services d'aide et de soins à la personne,
- l'ensemble des structures relevant du médico-social et social,
- l'ensemble des structures de l'animation, de l'éducation populaire, de la prévention spécialisée, de l'accueil d'urgence, des services à la personne, travail au domicile, de la petite enfance, des foyers de jeunes travailleur-se-s, auberges de jeunesse, maisons de jeunes et de la culture, organismes de formation, centres sociaux, crèches, du tourisme social et familial, du logement social et d'une manière générale toutes les structures en lien avec un public...
- aux salarié-es des OPCA des branches et activités sanitaires, médico-sociales et sociales.

Ce champ s'étend à l'ensemble des personnels d'une structure dès lors que cette structure assume une des activités au moins ci-dessus, ainsi qu'aux travailleuses et travailleurs en formation, aux étudiant-es des métiers sanitaires et sociaux, aux retraité-es, aux privé-es d'emploi des secteurs ci-dessus.

Il s'étend également :

Aux salarié-es des entreprises sous-traitantes intervenant dans les établissements des secteurs ci-dessus.

Nos revendications portent sur :

- la suppression des inégalités persistantes et qui s'aggravent entre les femmes et les hommes malgré le protocole égalité professionnelle qui vient d'être signé pour la Fonction publique et qui comporte malgré tout de nombreux manques,
- le maintien d'un système de retraite par répartition, seul garant d'une solidarité collective juste. Le maintien de « compensations au moment de la retraite suite à des inégalités de carrières »,
- l'arrêt des politiques d'austérité qui entraînent la fermeture des hôpitaux et maternité de proximité mettant en danger la vie des femmes que ce soit pour avorter ou accoucher.

De plus, nous revendiquons :

- l'égalité salariale (à travail égal, salaire égal),
- l'égal accès à la promotion professionnelle et à tous les métiers,
- la revalorisation des salaires des métiers du « care » et à prédominance féminine, ainsi que la reconnaissance des qualifications, des responsabilités et de leur pénibilité (horaires, amplitude, rythmes de travail),
- le respect des lois et des dispositifs relatifs à l'égalité professionnelle et salariale et des sanctions contre les employeurs ne respectant pas leurs obligations en la matière,
- de véritables mesures contre les ambiances sexistes et le harcèlement sexuel au travail,
- des moyens pour pouvoir accueillir dignement les femmes qui portent plainte, les écouter et mettre en œuvre des moyens de protection. L'application de l'ordonnance de protection. L'augmentation des moyens pour les associations qui accueillent les femmes victimes de violences,
- une éducation non sexiste dès le plus jeune âge,
- un droit à un congé parental strictement partagé entre parents et véritablement rémunéré.

En vous en souhaitant bonne réception, acceptez, Madame la Ministre, nos sincères salutations.

Pour la Fédération SUD Santé Sociaux, Corinne LORAIN

Paris, le 13 février 2019

